



LE

ROSARY

ET

LES AUTRES

Devotions Dominicaines.



Revue Mensuelle

PUBLIÉE PAR

LES PERES DOMINICAINS

— DU —

Convent de St-Hyacinthe,

P. Q. (CANADA).

Abonnement : \$1.00 par an.

Vol. VI, No 11. Novembre 1900

VIGNOBLES CANADIENS

Comté d'Essex, Ont.

ERNEST GIRARDOT & CIE, Propriétaires.

VIN DE MESSE approuvé par Son Eminence le Cardinal Tasche-
reau, par Mgr Fabre et les autres évêques du Canada, employé dans
presque tous les Evêchés de la puissance et aussi dans presque tous
les collèges de la Province de Québec. VIN DE TABLE de 1re qualité.

Satisfaction garantie. Nous expédions directement de nos caves.
Pour prix et autres informations s'adresser à Messrs. J. L. Montreuil,
Lévis, ou à L. T. Trempe, Sorel, qui sont nos agents autorisés pour
la Province de Québec.

ERNEST GIRARDOT & CIE.

SANDWICH, ONT.



E. LAMARCHE,

**Bijoutier-
Opticien,**

RUE CASCADES,

St-Hyacinthe.

Assortiment complet de Bijoux, Montres Horloges, Argenteries, etc.

Spécialité : Lunettes Or, Argent et Nikel.

REPARATIONS FAITES AVEC SOIN.

PHARMACIE OSTIGUY

195 RUE CASCADES

ST-HYACINTHE.

Téléphone No. 60.

— SPÉCIALITE —

Medicaments Français et Articles de Toilette.

L. A. GUERTIN

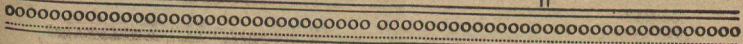
— MAGASIN DE —

Chaussures et Valises

Place du Marché,

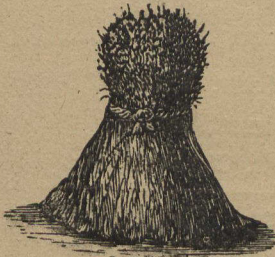
ST-HYACINTHE.

Telephone Bell 234.
Telephone Paré.
Telephone Drummondville.



Bernier & Cie.,

MARCHANDS DE



FARINES,
GRAINS,
GRAINS DE
SEMENCE.



— EN GROS —



BUREAU:

BATISSE DE LA BANQUE EASTERN TOWNSHIPS

St-Hyacinthe, Que.



Grains achetés au plus
haut prix du marché.
Correspondance sollicitée.

M. O. DAVID & CIE,

Marchands-Tailleurs

84 et 86 rue St-Simon, St. Hyacinthe.



GRAND ASSORTIMENT DE

HARDES FAITES

Habillements Faits sur commande à court avis. Choix complet de Tweeds, Serges, Draps, etc. Chapeaux et Casquettes, Merceries, etc.

PAGUELO FRERES,

EPICIERS (Gros et Détail)

141 et 143 Rue Cascades, St-Hyacinthe, Que.



Epiceries, Provisions, Vins et Liqueurs,
Verreries, Quincailleries, Fruits,
Confiseries, Cigares, etc.

Bissonnet & Brodeur
Marchands-Tailleurs

Assortiment complet de DRAPS,
SERGES, TWEEDS, etc. CHEMI-
SES, COLLETS, GANTS,
PARAPLUIES.

60 Rue St-François,
ST-HYACINTHE.

R. DUBORD,
LIBRAIRE.

Livres de Piété et autres, Images de
toutes sortes et Articles de Piété.
Tapisseries, Rideaux, etc.

Spécialité: Encadrement d'Images.

135 Rue Cascades, ST-HYACINTHE.

SPECIALITÉS CHEZ.....

Z. PAQUET,

167-169-171 RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH,
QUEBEC.

SAY noir, gros et fin.
SAY blanc crème.
ETOFFES pour voiles.
SOIERIES de toutes couleurs.

MERINOS blanc, crème et noir.
SERGE blanche, crème et noire.
BUNTING blanc, crème et noir.
CACHEMIRE blanc, crème et noir.

Prix spéciaux et assortiment général pour communautés.

Bois de Service, Bois de Sciage

BARDEAUX, CLAPBOARDS, LATTES, BOIS DE CHAUF-
FAGE, CROUTES, DELIGNURES POUR
BOULANGERS.



ISIDORE LAPORTE,
136 Rue Girouard

Près de la Gare et sur le terrain du Grand-Tronc.

N. P. VIENS,

Marchand au Detail de

Fruits domestiques et importés

ÉPICERIE GÉNÉRALE, CONFISE-
RIE, LÉGUMES.

Coin des rues Cascades & Mondor

ST-HYACINTHE.

LEONARD FRERES

MARCHANDS DE POISSON,

24 et 26 rue des Enfants Trouvés (Foundling)

PRÈS DE LA DOUANE, **MONTREAL, Que.**

Toutes sortes de Poissons Frais, Salés et Fumés

—TOUJOURS EN MAINS.—

Belle Portale 639.

Telephone Bell 1207.

LE ROSAIRE

ET LES AUTRES

DEVOTIONS DOMINICAINES

Saint-Thomas d'Aquin

ET

LA COMMUNION POUR LES MORTS

Cette fois, il ne s'agit pas du fond de la question. Est-il, oui ou non, à propos de communier pour les morts ? La communion est-elle, comme communion, en dehors du sacrifice eucharistique, une œuvre satisfaisante, applicable aux âmes du Purgatoire ?

J'ai posé la question, il y a deux ans, et j'ai cru bien faire. Il y a manifestement, dans notre population, une tendance à supprimer toutes les œuvres satisfaisantes pour les remplacer par la communion faite pour les défunts. Cette tendance m'a semblé préjudiciable au bien des âmes et fondée sur une connaissance trop imparfaite de la communion et de la satisfaction. Je l'ai dit, et ne le regrette pas ; le bruit que l'on a fait à cette occasion a prouvé qu'il était temps de parler net. Il a prouvé mieux encore l'ignorance de plusieurs qui ont pour mission de diriger les autres et l'extrême pauvreté théologique de quelques-uns qui se croient les gardiens nés de l'orthodoxie et les guides naturels de l'opinion théologique.

Aujourd'hui, je ne veux pas revenir sur le fond de la question. En mystique moins qu'ailleurs, il faut espérer faire voir le jour à ceux qui veulent fermer les yeux. Mais au moins il doit être permis de ne pas laisser ranger St-Thomas d'Aquin dans la compagnie de théologiens qui ne vont jamais au fond des choses et des mots et qui se contentent de répéter avec plus ou moins de discernement ce qui a été dit avant eux.

En traitant la question de la communion pour les morts, j'avais eu l'intention de faire connaître à ceux qui semblaient l'ignorer la doctrine de St-Thomas. Je n'ai fait que le traduire. On a crié sur les toits que j'innovais, que je prêchais une doctrine condamnée par l'Index, que St-Thomas enseigne positivement et *ex professo* que l'on fait bien de communier pour les morts. On a même cité en preuve un texte de St-Thomas auquel je n'avais pas pensé, parce que j'ai l'habitude d'aller toujours chercher la pensée exacte du saint Docteur là où il traite *ex professo* un point de doctrine, et non là où en isolant un texte incomplet et en le suggestionnant on peut lui faire dire aux naïfs tout ce qu'il n'a jamais dit. Il y aurait bien quelque chose à dire sur ce procédé, plus facile que sérieux, qui est fort en vogue depuis trois cents ans parmi les fabricants d'opinions théologiques ;—aussi sur l'Index que l'on érige à tort et à travers en un corps enseignant qui juge les doctrines et note la valeur théologique des opinions ;—nous y reviendrons plus tard s'il y a lieu. Pour le moment, je n'ai cure que d'éclaircir un point qui me tient plus à cœur que les autres. Ai-je bien compris la pensée de S. Thomas sur la vertu satisfactoire de l'Eucharistie ? Est-il possible de lui prêter—je ne dis pas habilement, en faussant et travestissant les textes les plus clairs, mais honnêtement et loyalement comme un théologien qui a le respect de sa profession, quelque peu le respect de la vérité,—l'opinion mise en vogue parmi nous que la communion comme communion, même en dehors du sacrifice eucharistique, est par elle-même la meilleure des œuvres satisfactrices ?

Non. On peut ergoter à l'infini sur le fond de la question, amasser un monceau de textes qui ne prouvent rien, brouiller et confondre à plaisir les notions qui n'ont rien à faire avec la question présente. Il n'est pas donné au plus grand nombre de peser par eux-mêmes la valeur des raisons et des textes allégués ; pour le commun des auditeurs, c'est celui qui parle à perte d'haleine et qui cite indéfiniment qui doit avoir raison. Trop peu savent se rendre compte de la valeur des textes et peuvent aller aux sources. Mais, sur la pensée de St-Thomas, il est impossible à l'esprit le plus ordinaire, s'il n'est pas préjugé, de se comprendre.

De graves personnages m'ont demandé, dans le temps,

d'exposer sur ce point avec preuves la pensée de St-Thomas. J'ai cru bon de ne pas le faire, pour des raisons qui n'existent plus. Je le fais aujourd'hui, moins pour me disculper de l'accusation d'avoir innové, que pour ne pas laisser mettre au compte de St-Thomas des opinions qui répugnent à toute sa doctrine.

Il est bon de noter d'abord que le traité de l'Eucharistie est le dernier qu'ait achevé St-Thomas d'Aquin—puis que la mort a interrompu son travail au milieu du traité suivant, celui de la pénitence. Il faut rappeler ensuite que ce traité de l'Eucharistie, composé dans la pleine maturité du S. Docteur, est assurément l'un des plus parfaits de la Somme théologique. C'est, au dire de la tradition, celui qui lui a valu de N. S. J. C. ce témoignage unique qui n'a été donné à aucun autre Docteur : " Vous avez bien écrit de moi, Thomas, que voulez-vous pour votre récompense? "

On est donc sûr de trouver là la pensée de St-Thomas toute entière, exprimée avec toute la précision et la netteté que pouvait lui donner le plus clair et le plus précis des Docteurs. Chercher ailleurs dans ses ouvrages des textes moins précis et moins clairs, qu'on pourrait avec adresse tourner dans un sens différent, ne serait pas exposer la doctrine et la pensée du *Maître*, mais l'obscurcir à loisir pour la travestir et la dénaturer.

Plus particulièrement dans ce traité, le S. Docteur a exposé avec une grande abondance et précision de doctrine la question des effets du sacrement de l'Eucharistie. Pour le dire en passant, c'est ici, plutôt qu'en tant d'autres ouvrages sans profondeur et sans précision, que l'on devrait puiser la matière des plus solides et des plus édifiantes instructions sur l'auguste sacrement qui est l'aliment nécessaire de la vie surnaturelle dans les âmes. Le catéchisme romain, p. II, c. IV, ne fait que reproduire dans les mêmes termes les enseignements du S. Docteur et il désire que ces enseignements soient donnés par les pasteurs au peuple chrétien.

Cette question tout entière traite des effets de l'Eucharistie. L'article premier pose le principe que l'Eucharistie, autant qu'il est en elle, cause la grâce plus parfaitement qu'aucun sacrement. Le huitième explique pourquoi l'E-

charistie ne confère pas toujours la grâce à tous ceux qui la reçoivent. Les six autres ne font que développer et expliquer la doctrine du premier. Il suffit d'en lire les titres pour voir que St-Thomas n'a rien oublié.

Art. I—Ce sacrement confère-t-il la grâce ?

Art. II—Assure-t-il à celui qui le reçoit la gloire éternelle ?

Art. III—Remet-il les péchés mortels ?

Art. IV—Remet-il le péché véniel ?

Art. V—*Remet-il toute la peine due au péché ?*

Art. VI—Préserve-t-il les hommes des péchés futurs ?

Art. VII—*Peut-il servir à d'autres qu'à ceux qui le reçoivent ?*

Art. VIII—Quel obstacle empêche l'effet du sacrement ?

On voit à première vue que St-Thomas examine ici la question qui nous occupe et qu'il la traite *ex professo* dans les art. V et VII. Le premier examine si l'Eucharistie a une vertu satisfactoïre et dans quelle mesure ; le deuxième, si, étant donné qu'il ait cette vertu satisfactoïre, elle est applicable seulement à celui qui communie ou à ceux qui ne communient pas, ou, en d'autres termes, si le fruit de la communion est personnel et incommunicable, ou s'il est communicable en tout ou en partie comme celui du sacrifice.

La doctrine de l'article V peut se formuler dans ces deux propositions : I. L'Eucharistie en tant qu'elle est reçue comme sacrement par la communion ne remet point directement la peine due au péché, mais seulement indirectement à celui qui la reçoit en autant qu'elle cause la ferveur de la charité qui, elle, obtient la rémission de la peine due au péché. II. L'Eucharistie, en tant que sacrifice satisfait plus ou moins pour la peine due au péché, pour tous ceux qui l'offrent ou pour qui il est offert.

Traduisons maintenant la lettre de l'article :

“ Si l'Eucharistie remettait toute la peine due au péché, on ne donnerait aucune pénitence à celui qui va communier, comme on n'en donne aucune à celui qui reçoit le baptême.

“ Il faut dire que ce sacrement—de l'Eucharistie—est

à la fois sacrifice et sacrement ; sacrifice quand il est offert, sacrement quand il est reçu. C'est pourquoi il a l'effet du sacrement dans celui qui le reçoit, et l'effet du sacrifice dans celui qui l'offre ou dans ceux pour qui il est offert.

“ Comme sacrement il a un double effet, l'un direct et en vertu même du sacrement, l'autre par voie de concomitance, comme il a été dit plus haut, au sujet de la présence réelle. En vertu du sacrement il produit directement l'effet pour lequel il a été institué. Or il n'a pas été institué pour satisfaire (pour les péchés,) mais pour nourrir spirituellement par l'union au Christ et à ses membres, comme la nourriture est unie à celui qui est nourri. Mais comme cette union (à J. C.) se fait par la charité, dont la ferveur obtient la rémission non seulement du péché, mais de la peine qui lui est due, de là vient que par une suite naturelle de l'effet principal (l'union au Christ par la charité) l'homme reçoit la rémission de la peine, non pas totalement, mais dans la mesure de sa ferveur et de sa dévotion.

“ Comme sacrifice, il est satisfactoire. Mais dans la satisfaction il faut regarder plutôt l'affection de celui qui offre que la grandeur de l'offrande. C'est pourquoi le Seigneur dit, en S. Luc 21, de la veuve qui mit deux oboles dans le trésor, qu'elle a donné plus que tous les autres. Donc, bien que l'offrande de ce sacrifice en elle-même suffise à satisfaire pour toute peine due au péché, cependant elle est satisfactoire pour ceux pour qui elle est offerte, ou ceux qui l'offrent, en proportion de leur dévotion et non pleinement.”

Est-il possible de parler plus clair et plus net ? Le S. Sacrement de l'Eucharistie remet-il toute la peine due au péché ?

Parlez-vous de l'Eucharistie comme sacrement, ou de l'Eucharistie comme sacrifice ? L'Eucharistie comme sacrement, c'est la communion ; l'Eucharistie comme sacrifice, c'est la messe, c'est-à-dire l'offrande faite à Dieu du corps et du sang de J.C. par la consécration du pain et du vin. Laissons là le sacrifice, sur lequel tout le monde est d'accord. Si vous parlez du sacrement, c'est-à-dire de la communion, l'Eucharistie ne produit directement et par elle-même en ceux qui la reçoivent que l'effet pour lequel elle a été instituée. Cet effet, c'est l'union et l'incorpora-

tion à J. C. par la charité. Mais comme la ferveur de la charité obtient la rémission de la peine due au péché, indirectement la communion remet, par la charité qu'elle excite dans l'âme, la peine due au péché, en tout ou en partie, suivant la charité et la ferveur de celui qui la reçoit.

Donc, d'après le S. Docteur, tout l'effet satisfaisant de la communion ne lui vient que de la charité qu'elle cause dans l'âme qui communique, et c'est en accroissant la charité et en l'enflammant qu'elle arrive à satisfaire indirectement pour la peine due au péché.

Mais cet effet indirect, il n'est produit dans l'âme que comme une conséquence du premier qui est la ferveur de la charité. Donc, là où la communion ne produit pas la ferveur de la charité qui est son premier effet, elle ne peut non plus produire le second qui n'est qu'une conséquence du premier.

Mais, qui a jamais enseigné que la communion que vous faites produit dans l'âme d'un autre le ferveur de la charité ? Et, si elle est impuissante à engendrer la ferveur de la charité dans l'âme d'un autre, comment y pourrait-elle davantage effacer les péchés et remettre la peine qui leur est due, ce qui est l'effet propre de la ferveur de la charité dans l'âme.

Passons à l'article VII. Il est plus clair encore, quand on ne veut pas lire à côté des lignes.

Le S. Docteur se demande : Ce sacrement peut-il servir à d'autres qu'à ceux qui le reçoivent ? Il prend manifestement le mot sacrement dans son sens générique en tant qu'il désigne l'Eucharistie à la fois comme sacrement et comme sacrifice.

“ Je réponds : il faut dire comme plus haut (art. V) que ce sacrement n'est pas seulement un sacrement, mais qu'il est aussi un sacrifice. En effet, en tant qu'il représente la Passion du Christ par laquelle le Christ s'est offert en victime à Dieu (Eph. V) il est sacrifice ; et en tant qu'il donne à ceux qui le reçoivent la grâce invisible par un signe visible, il est sacrement. Ainsi donc, ce sacrement, à ceux qui le reçoivent, sert et comme sacrement et comme sacrifice. C'est pourquoi il est dit dans le canon de la messe : “ *Que nous tous qui participent à ce sacrifice, re-*

cevrons le corps et le sang de votre fils, nous soyons comblés de grâces et de toutes les bénédictions célestes."

" Mais à ceux qui ne le reçoivent pas, il sert comme sacrifice en tant qu'il est offert pour leur salut. C'est pour-quoi il est dit dans le canon de la messe : " Souvenez-vous, Seigneur, de vos serviteurs et de vos servantes, pour lesquels nous vous offrons ou qui vous offrent ce sacrifice de louange pour eux-mêmes, pour les leurs, pour en obtenir le salut." Le Seigneur lui-même a marqué expressément ce double fruit en disant, S. Math. 26—S. Luc 22, (De son sang) : qui sera versé pour la rémission des péchés pour vous," c'est-à-dire qui le recevez " et pour plusieurs," c'est-à-dire pour les autres.

Il est vraiment difficile d'enseigner plus clairement que, comme sacrement, l'Eucharistie ne sert qu'à ceux qui la reçoivent, et que, si elle sert à d'autres que ceux qui communient, c'est uniquement comme sacrifice.

Comme d'habitude, la pensée du S. Docteur se précise par la réponse aux objections.

La première objecte que l'Eucharistie étant un sacrement de même nature que les six autres, ne peut produire aucun effet que dans ceux qui le reçoivent, comme les autres sacrements.

A cela, que répond le S. Docteur ? Que les sacrements, comme sacrements, servent à ceux qui ne les reçoivent pas ? Nullement. Il répond que l'Eucharistie n'est pas seulement sacrement, mais qu'elle est sacrifice.

Cette réponse concède donc à l'adversaire que ce n'est pas comme sacrement, mais comme sacrifice, que l'Eucharistie peut servir à ceux qui ne communient pas. Comme je suppose admis généralement que les âmes du Purgatoire ne font pas la communion sacramentelle, il reste acquis dans la doctrine de St-Thomas que c'est la messe, et non la communion, qui fait quelque chose pour leur soulagement.

Enfin, dans la réponse à la troisième objection, le S. Docteur confirme et éclaire encore sa doctrine. Il s'objecte que si l'Eucharistie servait à d'autres que ceux qui la reçoivent, elle servirait davantage à quelqu'un si un grand nombre communiaient avec des hosties consacrées à la même messe, et que ce n'est point l'usage dans l'Eglise que l'on communie pour le salut des autres.

Que va répondre St-Thomas ? Qu'en effet, s'il y a

à une seule messe un grand nombre de communions, il en reviendra un grand avantage à celui pour qui elles sont faites ? Il répond tout le contraire, dans le sens du corps de l'article. " La communion concerne le sacrement, l'offrande fait le sacrifice. De ce que quelqu'un ou même plusieurs reçoivent le corps du Christ, il n'en revient aucun aide à ceux qui ne le reçoivent pas. *Et ideo ex hoc, quod aliquis sumit corpus Christi, vel etiam plures, non accrescit aliis aliquod jvamentum.... In pluribus vero missis multiplicatur sacrificii oblatio, et ideo multiplicatur effectus sacrificii et sacramenti.*"

On objecte : Mais St-Thomas dans son commentaire sur St-Jean VI, lect. VI, enseigne que ce sacrement opère *ex opere operantis* la rémission de la peine pour ceux pour lesquels on le reçoit.

C'est par inintelligence du texte que l'on fait dire ici à St-Thomas le contraire de sa pensée, tandis qu'il y condense toute la doctrine exposée plus tard dans la Somme théologique. Qu'on en juge. Je traduis tout le passage en lui donnant le sens qu'il a d'après le contexte et non celui qu'on lui suppose gratuitement. Seulement, n'oublions pas que le S. Docteur donne ici au mot *sacrament* le même sens qu'il lui donne dans l'art. V cité plus haut, et qui comprend à la fois le sacrement et le sacrifice.

" Il faut remarquer qu'il en est autrement de ce sacrement et des autres sacrements : car les autres sacrements n'ont que des effets singuliers, comme le baptême ne donne la grâce qu'à celui qui est baptisé ; mais le sacrifice eucharistique a un effet universel, *sed in immolatione hujus sacramenti est universalis effectus* : car non seulement le prêtre perçoit cet effet, mais aussi ceux pour qui il prie, et l'Eglise entière des vivants et des morts. La raison, c'est qu'il contient la cause universelle de tous les sacrements, le Christ. Non pourtant que la communion d'un laïque puisse servir à d'autres, par elle-même, comme communion, mais par l'intention de celui qui opère le sacrement et le reçoit en même temps, (c'est-à-dire du prêtre qui offre et communique,) *ex intentione operantis et percipientis*, l'effet peut être communiqué à tous ceux pour lesquels il dirige son intention. D'où il suit évidemment que les laïcs qui reçoivent

l'Eucharistie pour ceux qui sont en Purgatoire, font erreur." *Ex quo patet quod laïci sumentes Eucharistiam pro illis qui sunt in Purgatorio, errant.*

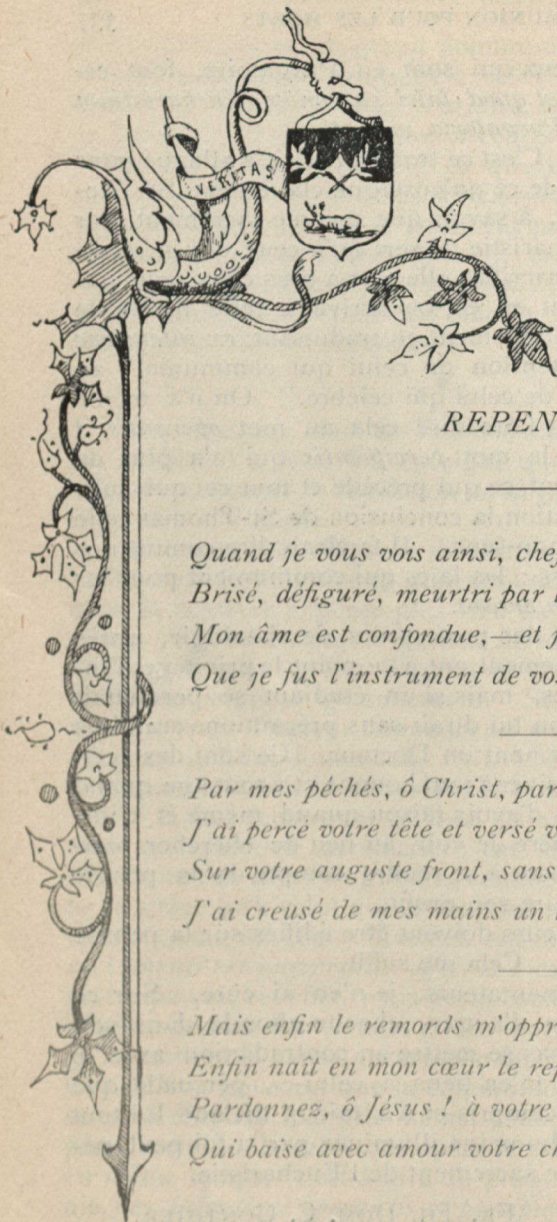
Le croirait-on ? C'est ce texte que l'on a allégué pour prouver le contraire de ce qu'enseigne clairement St-Thomas dans ce passage, à savoir que comme sacrement, par la communion, l'Eucharistie ne sert qu'à ceux qui la reçoivent, et que comme sacrifice elle sert à tous ceux pour qui on l'offre. Comment en est-on arrivé à cette merveille d'exégèse ? Tout simplement en traduisant *ex intentione operantis* par " l'intention de celui qui communique," au lieu de " l'intention de celui qui célèbre." On n'a même pas réfléchi que pour faire dire cela au mot *operantis* il fallait rendre inutile le mot *percipientis* qui n'a plus de sens, et contredire tout ce qui précède et tout ce qui suit. Dans cette interprétation, la conclusion de St-Thomas telle qu'elle est serait un non-sens. Il faudrait dire comme nos savants contradicteurs : les laïcs qui communient pour les morts ont raison, *non errant.*

Je ne sais pas si des professeurs de théologie, après des années d'enseignement, ont à ce point le privilège d'intelligence des textes, mais si un étudiant se permettait une telle traduction, on lui dirait sans précautions oratoires qu'il n'est pas précisément un Docteur. Ce sont des accidents qui peuvent arriver à tout homme et à tout âge, quand on se préoccupe trop d'avoir raison quand même et d'imposer à tous sa manière de voir, au lieu de chercher simplement et modestement à se rendre compte de la pensée des autres pour en faire son profit.

Cela dit, nos lecteurs doivent être édifiés sur la pensée réelle de St-Thomas. Cela me suffit.

Quant aux commentateurs, je n'en ai cure. Sur ce point comme sur bien d'autres, chacun abonde dans son sens et tâche de ne pas se mettre en contradiction avec le texte du *Maître*. Je m'en tiens à celui-ci, persuadé que personne n'a mieux compris et n'a mieux dit que lui tout ce que l'intelligence humaine, illuminée par la foi, peut pénétrer dans l'adorable sacrement de l'Eucharistie.

FR. TH. DOM. C. GONTHIER,
des fr. prêch.



REPENTIR

*Quand je vous vois ainsi, chef sacré de mon Dieu,
Brisé, défiguré, meurtri par les épines,
Mon âme est confondue,—et je fais l'humble aveu
Que je fus l'instrument de vos douleurs divines.*

*Par mes péchés, ô Christ, par mes crimes sans nombre,
J'ai percé votre tête et versé votre sang.
Sur votre auguste front, sans rides et sans ombre,
J'ai creusé de mes mains un long sillon sanglant.*

*Mais enfin le remords m'opresse et me fatigue,
Enfin naît en mon cœur le repentir sacré !...
Pardonnez, ô Jésus ! à votre enfant prodigue
Qui baise avec amour votre chef adoré.*

FR. A. H. BEAUDET
des fr. prêch.



Ессе Homo — d'après Henri Hoffmann—

Trente jours sous la tente

ITINÉRAIRE DE JÉRUSALEM A BAALBECK ET A DAMAS

AU CARMEL



EST une des grandes vues de Palestine ! Sur le mamelon arrondi qui termine la chaîne, laquelle est un rambeau détaché du massif des monts de Samarie et orienté vers le Nord-Ouest, s'élève la masse carrée du Couvent : une terrasse plane le relie immédiatement au phare à feu blanc, qui couronne l'extrémité de la montagne, à quelques pas de distance.

De là haut, le panorama de la baie de Caïffa se déroule splendide.

Sur le revers septentrional du mont, une côte très abrupte, couverte d'arbustes et de buissons, est sillonnée par les replis du chemin qui descend en zigzaguant sur lui-même, jusqu'au groupe de maisons blanches, propres, à l'allure européenne, éparpillées au pied de la pente, tout au bord de la mer, et qui s'appelle Caïffa.

Et, comme contraste à cette vue riante de maisonnettes claires et de vergers, en face, de l'autre côté de la baie, à 9 kilomètres de distance, Acre, pareille à une vieille citadelle triste, nous présente l'amoncellement grisâtre de ses maisons et de ses fortifications à demi écroulées : entre ces deux points extrêmes, Caïffa d'une part, Saint-Jean d'Acre de l'autre, la riante baie déploie sa courbe harmonieuse.

Au Nord, bien loin derrière Saint-Jean d'Acre, le promontoire du Ras en Nakura, avec sa blancheur caractéristique calcaire, se profile sur l'horizon.

Et tout cela, Caïffa coquette et verdoyante, la baie arrondie tapissée de sable fin, Acre sombre et quasi féodale, tout cela, étalé en face du bleu indéfini de la Méditerranée, baigné dans l'éther limpide d'un ciel sans nuage, et adossé à l'Est à la grande muraille sombre des monts de Galilée, forme un panorama unique en Palestine et qui trouverait peu de rivaux même en des terres plus avantagées des agréments de la nature.

La Terre Sainte nous présente rarement des points de vue aussi attachants et aussi radieux.

Sans doute, rien n'est grandiose comme le panorama du désert tourmenté de Juda, contemplé du mont des Oliviers, la montagne où Jésus aimait à se retirer pour y prier, face à la grande nature, et face à son Père ; peu de choses sont aussi gracieuses que le tableau du lac de Tibériade, avec sa belle robe d'azur limpide, bordée de lauriers roses, et enfermée dans un cercle de montagnes rougeâtres, comme entre les parois d'une coupe profonde : cependant, la Palestine, prise dans son ensemble, n'est pas une terre de merveilles ; souvent monotone, quelquefois même lugubre, aride sur la plus grande partie de son étendue, elle donne l'idée d'une terre brûlée et stérilisée, où les sites attrayants sont rares, et qui parle au cœur du croyant moins par la suavité de ses charmes que par la grandeur de ses souvenirs.

A quelques minutes au delà de Caïffa, le Cisson qui draine les eaux de la grande vallée fertile d'Esdrelon, débouche, comme par un défilé de montagnes, et décrivant une courbe accentuée, de l'Est au Nord-Est, va se perdre dans la baie.

C'est un des rares cours d'eau de Palestine dont le lit n'est jamais à sec, quoique le volume de ses eaux soit relativement bien minime. C'est sur ses rives qu'Elie, au témoignage du livre des rois, fit massacrer en un même jour tous les prêtres de Baal.

Au Nord du Cisson, dans la direction du Nord-Est, commence le massif des monts de Galilée, qui se relie, par une série ininterrompue de hauteurs, jusqu'aux cimes éloignées du Liban vers lesquelles nous nous acheminons.

De toutes parts, la vue a une très grande portée.

A l'horizon reculé, vers le Nord, c'est Tyr dans son île, aujourd'hui promontoire, qui, dans la distance, ressemble à un petit amas de pierres au bord de l'eau : avec une forte lunette on pourrait distinguer Saïda.

Au Nord-Est, cette énorme masse montagneuse d'un brun sombre, c'est la montagne de Safed, au pied de laquelle s'épanouit la coupe riante qui est le lac de Tibériade.

Et au delà, dans un lointain vaporeux, la cime indécise de l'Hermon neigeux se dessine confusément à l'arrière-plan, audessus des croupes saillantes qui le cachent.

Dans la même direction, les hautes maisons de Naza-

reth sont vaguement reconnaissables, parmi les replis et les sinuosités de la montagne.

Au Sud, Athlît, se détache nettement sur son promontoire rocailleux ; plus loin Tanturah se laisse encore reconnaître, et tout au fond, déjà confondue avec les sables de la côte, on pourrait, à la jumelle, reconnaître Césarée par un temps clair.

“*Sur la gauche est la mer aux grandes ondes bleues!...*” toujours variée, toujours charmeuse, dans l’uniformité sereine de sa nappe azurée.

Quel cadre merveilleux pour l’âme contemplative qui aime à se reposer des sublinités de Dieu dans le spectacle des grandeurs de la nature !...

Le *Couvent du Mont Carmel*, ce foyer de la vie intérieure de tout un grand Ordre, le sanctuaire de ses traditions, l’Acropole de ses souvenirs, occupe, avec ses dépendances, le sommet de la montagne.

Ici semble planer encore le souvenir et la grande âme du prophète Elie, le patriarche, sinon le fondateur, de l’Ordre carmélite.

Sur cette chaîne rocailleuse et abrupte, tout est comme imprégné de l’esprit austère et des visions grandioses du voyant d’Israël.

La chapelle du couvent, construite en rotonde et surmontée d’un dôme arrondi, commémore à la fois son souvenir et celui de la Vierge, dont, selon la tradition, lui-même le premier, sept siècles avant l’Incarnation, institua le culte qu’il livra à ses disciples, les premiers ancêtres des Carmes.

Au dessus du maître-autel, dédié à la Vierge du Carmel, dans une grotte que la tradition veut avoir servi d’habitation et de refuge à Elie, s’élève un second autel consacré au culte du prophète.

On montre encore dans la montagne, entre autres souvenirs, une autre grotte qui aurait été le séjour des membres de la communauté prophétique, qui, au témoignage des livres saints, s’était formée autour du grand homme.

En contemplant ce sommet dénudé semblable à un grandiose autel qu’Elie s’était choisi en face de la vaste mer aux horizons indéfinis et qui dominait toute la côte avoisinante, on comprend la préférence secrète qui l’avait

porté à établir son ermitage, nous aurions pu dire son sanctuaire et sa forteresse, sur cette hauteur symbolique.

De là il dominait le monde comme la mer, plus près du ciel ; et le regard de son corps pouvait plonger plus avant dans l'espace, au delà des horizons bornés d'en bas, comme celui de son âme se projetait par delà les objets des préoccupations grossières des hommes, dans les profondeurs de Dieu.

FR. L. VAN BECELAERE,
des fr. prêcheurs.

AVIS

Désormais, le **Samedi** de chaque semaine, une **messe basse** sera dite en notre église du Rosaire, à l'intention de nos **abonnés**.



A PROPOS DE

Communion sous les deux espèces

Une personne, de la Nouvelle-Orléans, nous prie de vouloir bien lui dire à quelle époque la communion sous les deux espèces a été abolie dans l'Eglise catholique et lui exposer les raisons de cette mesure disciplinaire.

Nous nous rendons volontiers à son désir en résumant ici des renseignements que nous avons puisés aux meilleures sources.

Pour l'utilité de ceux qui voudraient faire une étude plus approfondie de la question, nous donnerons, à la fin de notre travail, les noms des principaux auteurs que nous avons consultés pour le rédiger.

I.

Voici donc d'abord la partie historique.

Durant les quatre premiers siècles de l'Eglise, les fidèles furent libres de communier, soit sous l'une ou l'autre espèce, soit sous les deux à la fois. Cependant, la coutume générale était plutôt de communier sous les deux. Des documents écrits, très-anciens, l'attestent, et aussi des sculptures, des fresques, et de nombreux vases, trouvés dans les catacombes et ailleurs, dont on ne s'expliquerait pas autrement la provenance.

L'usage prévalait donc, dans la primitive Eglise, de distribuer le précieux sang aux fidèles du Christ, en même temps que le pain de vie.

Pourtant—et ceci prouve bien que l'Eglise a toujours cru en la présence réelle du Christ sous l'une ou l'autre espèce et que son enseignement sur le dogme de l'Eucharistie n'a jamais varié, encore que, pour des raisons particulières, elle ait, selon les époques, varié la manière d'administrer ce sacrement—pourtant, dis-je, même durant ces premiers siècles chrétiens où les fidèles communiaient généralement sous les deux espèces, il y a eu de nombreux cas où la communion a été donnée, tantôt sous l'espèce du pain, tantôt sous l'espèce du vin seulement, sans qu'il soit venu à l'idée de ceux qui la recevaient ainsi qu'ils ne participaient pas à toute l'essence du Sacrement.

Comme dit très-bien Bossuet, “dès l'origine du christianisme, on a toujours cru qu'en quelque sorte que l'on communiât, ou sous une ou sous deux espèces, la communion avait toujours le même fond de vertu.”

Ainsi, c'était seulement sous l'espèce du pain que l'on donnait l'Eucharistie aux malades. Et vraiment, aurait-il été pratique de leur porter le précieux sang ? Qui ne voit à quelles difficultés de toutes sortes, à quels périls de profanation du sacrement les ministres auraient été exposés ?

Toutefois, si Notre Seigneur Jésus-Christ n'était réellement et tout entier présent sous chacune des espèces, et si telle n'avait été, dès l'origine, la croyance de l'Eglise, alors,—ou bien l'on aurait, malgré tous les inconvénients, communié les infirmes sous les deux espèces plutôt que de leur donner un sacrement tronqué et incomplet, ou bien on ne les aurait pas communiés du tout.

Dans les premiers siècles encore s'était établie la coutume de faire communier les enfants, immédiatement après leur baptême. Et comme il eut été presque impossible de leur donner la sainte hostie, on se contentait de leur faire avaler quelques gouttes du sang précieux.

Il arrivait aussi assez souvent que les fidèles emportaient l'Eucharistie pour communier dans leur maison, lorsqu'ils sentaient leur foi défaillir ou que quelque danger les menaçait. Et ils ne l'emportaient que sous l'espèce du pain. Car, on distribuait le précieux sang en quantité trop petite pour qu'ils eussent pu suffisamment en recueillir. Et puis, l'altération de l'espèce du vin se faisant très-rapidement, c'eût été profaner le don de Dieu que de l'emporter en cette façon.

Ainsi donc, durant les quatre premiers siècles, la communion était généralement distribuée sous les deux apparences, excepté dans les nombreux cas dont nous venons de parler. Et ceci n'était nullement l'effet de la croyance que la communion sous cette double forme était nécessaire pour que la grâce du sacrement fut entièrement accordée—les exceptions plus haut citées nous prouvent précisément le contraire et n'auraient sûrement jamais eu lieu si telle avait été la foi catholique—ceci provenait seulement d'une coutume établie par les apôtres et que la ferveur primitive des fidèles pour l'auguste Eucharistie avait encouragée et comme consacrée.

Au cinquième siècle, le pape Gélase porta un décret obligeant tous les fidèles du Christ à communier sous les deux espèces. Pourquoi ce décret ? L'Eglise, par la voix de son chef infallible, déclarait-elle par là qu'elle avait enfin découvert que l'Eucharistie, pour produire dans l'âme ses fruits merveilleux, doit être reçue sous la forme même dans laquelle elle avait été divinement instituée, et que Notre Seigneur Jésus-Christ ne réside tout entier que sous les deux apparences ?

Nullement. Ses adversaires l'ont prétendu, au mépris de la vérité historique. Mais il a été facile de les confondre. Cette mesure accusait un changement, non dans le dogme, mais dans la discipline,—ce qui est bien différent. Nos ennemis auront beau faire, ils ne pourront jamais écrire une "Histoire des variations de la doctrine catholique," pour la raison bien simple que cette doctrine n'a jamais varié, et qu'ils ne sauraient, dans notre église, trouver les éléments d'un pareil travail. Dans l'église protestante, au contraire, ces éléments abondent, et l'on connaît le merveilleux parti que le génie de Bossuet a su en tirer, à la honte éternelle de nos frères séparés.

Quel a donc été le motif du décret porté par Gélase ? Pourquoi ce pontife venait-il ainsi rendre obligatoire une chose qui, pendant plus de quatre siècles, avait été regardée comme facultative ?

Voici : une secte d'hérétiques était née, celle des manichéens. Or, les manichéens abhorraient le vin, qu'ils croyaient une créature du diable. Entr'autres erreurs, ils professaient que le Fils de Dieu n'avait pas répandu son sang pour notre salut, croyant que sa passion n'avait été qu'une illusion et une apparence fantastique. Par pure superstition, ils s'abstenaient donc de communier sous l'espèce du vin. Mêlés à la foule des fidèles, ils s'approchaient de la table eucharistique pour y recevoir l'hostie sainte sans participer jamais au calice du sang. Mais comment cette abstention eût-elle suffi à les faire reconnaître comme hérétiques, puisque les vrais fidèles eux-mêmes n'étaient aucunement tenus de participer au sang précieux du Sauveur ?

En ordonnant donc à tous les chrétiens de communier sous les deux espèces, le Souverain Pontife posait un signe qui devait permettre aux pasteurs de discerner infail-
lible-

ment les hérétiques, et de séparer l'ivraie du bon grain, dans le champ du Père de famille.

Et puis, cette loi très-sage renfermait en même temps l'affirmation solennelle de la croyance catholique en la présence réelle du Christ aussi bien sous l'espèce du vin que sous l'espèce du pain, et condamnait formellement l'erreur et la superstition des manichéens. Si la communion sous l'espèce du vin n'était qu'un vain simulacre, un symbole vide, le Pape aurait-il pu obliger les fidèles à la recevoir ?

Le décret de Gélase a été en vigueur jusque vers le treizième siècle, c'est-à-dire aussi longtemps qu'il y a eu des manichéens en Occident, et qu'il a été besoin de protester, par la théorie et la pratique, contre cette détestable hérésie.

A partir de ce moment, on laissa tomber de plus en plus l'usage du calice, qui a été légalement aboli par les conciles de Constance, de Bâle et de Trente.

II.

Maintenant, pour quelles raisons l'Eglise a-t-elle aboli la communion sous les deux espèces ?

Comme l'a déclaré le très-saint concile de Trente, œcuménique et général, sess. XXI, ch. II. " Il y a toujours eu dans l'Eglise, par rapport à la dispensation, cette puissance d'établir ou même de changer, sans toucher à leur substance, ce qu'elle a jugé de plus à propos pour le respect dû aux sacrements mêmes ou pour l'utilité de ceux qui les reçoivent, selon la diversité du temps, des lieux et des conjonctures. Et c'est ce que l'Apôtre a semblé insinuer assez clairement quand il a dit : I. Cor. IV. 1 : " *On doit nous regarder comme les ministres de Dieu et comme les dispensateurs des mystères de Dieu.*" Il paraît en effet qu'il a fait usage de ce pouvoir en plusieurs occasions, et particulièrement à l'égard de ce sacrement même, lorsque, ayant réglé certaines choses sur la manière d'en user, il ajoute : I. Cor. XI, 34 : " *Cetera autem cum venero disponam. Je réglerai le reste quand je serai arrivé.*" C'est ainsi que notre mère la sainte Eglise, considérant cette autorité qu'elle a dans l'administration des sacrements.... etc., etc."

Incontestablement, l'Eglise a le pouvoir de faire des modifications dans la manière d'administrer les sacrements.

Le baptême est-il conféré maintenant comme dans la primitive Eglise ? Les autres sacrements—la pénitence, la confirmation, l'ordre, l'extrême-onction, le mariage—qui niera qu'ils aient également subi, à travers les âges, des changements accidentels ? Parfois même, la manière de les administrer a varié d'un pays à un autre. Oui, l'Eglise a le droit de disposer de tout ce qui ne touche pas à l'essence ni à l'intégrité de ces choses saintes dont elle est la dispensatrice. Mais elle ne doit et ne peut le faire, elle ne l'a jamais fait que suivant les besoins des peuples, les nécessités des temps. Il est en effet à peine besoin de dire que dans ces graves questions de discipline, laissées à son libre jugement, comme dans tout le reste d'ailleurs, elle ne saurait agir d'après des vues purement humaines ni se laisser influencer par un vain caprice.

Et, pour la question qui nous occupe—l'abolition de la communion sous les deux espèces—quels motifs l'ont donc déterminée à laisser se perdre peu à peu cet antique usage et enfin à le supprimer entièrement par des décrets portés dans ses conciles généraux ?

Il semble que les raisons premières qui ont amené petit à petit ce changement aient été d'un ordre tout pratique. Sans doute, cette coutume avait été librement et plus généralement suivie durant les premiers siècles et datait de la plus haute antiquité chrétienne. Devenue ensuite obligatoire par une décision solennelle du chef de l'Eglise, elle avait, pendant des siècles encore, alimenté la dévotion des fidèles.

Mais enfin, puisque les motifs passagers qui l'avaient rendue nécessaire n'existaient plus, les peuples redevenaient libres de ne recevoir la communion que sous une seule espèce, comme dans les temps primitifs. Et l'on comprend que, pour des raisons qui ne s'étaient jamais présentées avec autant de force à des époques où l'Eglise était plus près de ses origines, les fidèles se soient insensiblement détachés de la pratique première, et que le pouvoir spirituel, avec ce sens positif qui le caractérise, sa parfaite compréhension des besoins du temps, ait favorablement accueilli ce mouvement, l'ait même encouragé, l'ait enfin solennellement sanctionné en ordonnant, pour tout le monde catholique, l'uniformité de communion sous la seule espèce du pain.

Que l'on se représente en effet les difficultés pratiques qu'offrait l'administration, à tout le peuple chrétien, du sang précieux du Sauveur. Dans les grandes solennités, quand les fidèles s'approchaient en masse du banquet eucharistique, il fallait un temps infini pour distribuer à chacun sa part du calice. Si, de donner la communion sous la seule apparence du pain, cela prend parfois des heures, qu'était-ce donc quand il fallait y ajouter encore l'autre, dont l'administration demande beaucoup plus de soin et d'attention ?

Et puis,—car il faut bien voir les choses dans leur réalité, se rappeler les cérémonies telles qu'elles se passaient,—comme il ne pouvait y avoir un calice pour chacun, est-ce que plusieurs, sinon la plupart, n'avaient pas une répugnance naturelle à venir boire une liqueur à laquelle tant d'autres avaient goûté, à approcher leurs lèvres d'un vase où tant de lèvres s'étaient posées déjà ? Il y a des répugnances instinctives qu'on ne peut maîtriser à son gré. Eût-on d'ailleurs la foi la plus vive en la présence réelle, l'on comprendra que beaucoup de personnes, et des plus pieuses, devaient éprouver un certain malaise à observer ce rite sacramentel.

Elles sont, elles furent rares de tout temps, les âmes que Dieu, au moment de la communion, favorise d'une extase, ravit au-dessus de la matière. La plupart gardent le parfait usage de leurs sens. Et vraiment, la participation au calice devait leur être pénible, engendrer en elles une sorte de dégoût.

Mais il y avait un autre inconvénient, plus grave mille fois, le danger de profanation auquel on était nécessairement exposé.

Sans doute, les ministres du Sacrement prenaient des précautions infinies pour qu'aucune goutte du sang précieux ne se perdit. Dans bien des églises, les fidèles l'aspiraient à l'aide de chalumeaux d'or ou d'argent dont quelques-uns ont été conservés jusqu'à nos jours,—insignes monuments d'une coutume qui peut-être ne reparaitra jamais plus. Si ce moyen en rendait l'administration relativement plus facile, il était loin toutefois d'exclure tout danger.

Notre propre expérience nous a appris que, principalement dans les grands concours, il faut procéder avec grande prudence et fermeté pour qu'aucun accident n'arri-

ve, pour que ne s'échappe et ne soit foulée aux pieds aucune parcelle de l'hostie sainte contenant le corps du Sauveur.

Quelles difficultés, autrement considérables, extrêmes, devait présenter la distribution du sang précieux à des foules où il y avait un peu toute sorte de monde, des enfants, des vieillards, des infirmes.

Pour tous ces motifs, certainement graves et sérieux, il était sage de s'en tenir à la seule communion sous l'espèce du pain.

Une dernière raison, qui l'emporte peut-être sur les précédentes, n'a pas peu contribué à déterminer l'Eglise à porter de solennels décrets sur ce point, et à consacrer, dans ses conciles généraux, un usage déjà presque universellement répandu.

Lorsque la RÉFORME arriva, on put lire, entr'autres articles de son singulier *credo*, celui de la nécessité de la communion sous les deux espèces pour le salut. Les auteurs de ce mouvement qui a enlevé à l'Épouse du Christ plus de la moitié de l'Europe et qui continue à travers nos âges son œuvre de ruine, se basant sur quelques paroles de Notre Seigneur rapportées au ch. VI. de S. Jean, en concluèrent que la communion sous les deux espèces était de précepte divin, et que par conséquent tous les fidèles chrétiens étaient tenus et obligés, par l'ordonnance de Notre Seigneur, à recevoir l'une et l'autre.

Cette affirmation, que d'ailleurs contredisaient d'autres passages du même chapitre de ce même évangile, allait contre la croyance et la tradition unanimes de tous les siècles, convainquait l'Eglise catholique d'erreur, détruisait son enseignement sur le dogme de la présence réelle et entière du Christ sous chacune des espèces.

Aussi, moins peut-être en considération des inconvénients plus haut signalés que pour préserver plus sûrement ses fidèles de la contagion et pour témoigner de la perpétuité, de l'indéfectibilité de sa foi touchant l'Eucharistie, l'Eglise, dans les conciles de Constance et de Trente, a ordonné à tous les catholiques la communion *sub uno*, sous la seule espèce du pain, comme seule nécessaire au salut, puisqu'elle renferme le corps immortel et glorifié du Christ Sauveur, et, par concomitance, son sang, son âme et sa divinité. Car, le même Dieu qui a dit : "*Si quel-*

qu'un ne mange la chair du Fils de l'Homme et ne boit son sang, il n'aura pas la vie en lui," a dit aussi : *"Je suis le pain vivant descendu du ciel,"* et encore : *"Le pain que je donnerai, c'est ma chair, que je donnerai pour la vie du monde,"* et enfin : *"Celui qui mange de ce pain vivra éternellement."*

Comme le décret du pape Gélase avait été la réponse catégorique de l'Eglise à l'hérésie manichéenne, et l'affirmation solennelle de la foi catholique au sujet de la présence réelle du Christ, aussi bien sous l'espèce du vin que sous l'espèce du pain, cette autre prescription disciplinaire, décrétée dans les conciles généraux du XVe siècle, commandant la communion sous une seule espèce,—prescription précédée et suivie d'explications théologiques qui étaient le résumé de toute sa doctrine sur l'auguste sacrement de nos autels,—permettait d'abord d'éviter tous les inconvénients dont nous avons parlé, mais surtout elle attestait hautement, à la face des novateurs et du monde, la croyance de la véritable Eglise, catholique, apostolique et romaine, seule divine, seule immortelle, au dogme de la présence réelle sous chacune des espèces.

FR. A. H. BEAUDET
des fr. prêch.

NOTE :—Voici les noms des principaux ouvrages que nous avons consultés : *S. Thomas*, Somme théol. 3e p., qu. LXXX, art. 12.—Commentaires et 3 thèses de *Cajetan* à propos de cet article.—*Gosschler*, Dictionn. de théologie catholique.—*Bergier*, Dictionn. de Théologie, au mot communion.—*Canons et décrets du Conc. de Trente*, Sess. XXI.—*Martigny*, Antiquités chrétiennes, au mot Communion et Eucharistie.—*Rohrbacher*, Hist. univ. de l'Eglise catholique, 7e édition, 1877, Tome XII, p. 582.—*Bossuet*, Traité de la communion sous les deux espèces. La Tradition défendue sur la matière de la communion sous une espèce. Au Tome V de ses Œuvres complètes. Œuvres théologiques. St-Dizier, Firmin-Marchand, Editeur, 1862.

A PROUILLE

IMPRESSIONS D'UN PÈLERIN



DEMAIN aura lieu le grand pèlerinage annuel de N.-D. de Prouille, voulez-vous venir? C'est ainsi que, l'autre jour m'abordait le Père Prieur. Je ne connaissais pas Prouille. L'occasion était bonne de visiter ce que j'appellerais les lieux saints domini-

cains. Aussi, nous partions le soir même. A Bram, petite ville sur la ligne de Castelnaudary à Narbonne, les pèlerins de N.-D. de Prouille descendent. Nous faisons comme eux. Mais il faut renoncer à voir quelque chose. La nuit tombe vite en octobre. Préparons-nous donc, dans la méditation et la récitation du Rosaire, à la belle et pieuse manifestation du lendemain. Sept kilomètres séparent Bram de Prouille : ils sont vite franchis. Je m'attendais à voir un village. Rien que la rencontre de quatre routes : limites, dans l'ancienne France, de quatre diocèses. Prouille, avec la Basilique qui s'élève et son monastère royal : c'est tout. Sans eux, ce n'est rien. Je ne vous parlerai pas de l'hospitalité à Prouille. Ceux qui l'ont goûtée me comprendront. La modestie des saintes filles qui font le service de l'hôtellerie, mes sœurs en St-Dominique, serait mise à une trop dure épreuve si j'écrivais d'elles tout le bien que j'en pense. Qu'elles me permettent ici, au moins, de leur offrir mes meilleurs remerciements.

Quel temps ferait-il demain ? Les quelques pèlerins, arrivés de la veille, posaient la question et n'y répondaient pas sans inquiétude. Car, orages et tempêtes ont sévi sur terre de France, ces jours derniers, mais Prouille est un canton privilégié, le vénéré Père vicaire nous l'assure avec les accents d'une foi qui nous charme et nous ravit. Aussi, à la Basilique, bien avant dans la nuit, les préparatifs pour la fête sont poussés très activement. On avait eu raison d'avoir confiance. Marie veillait sur ses pèlerins. Au matin, le soleil se leva radieux. La Basilique allait ouvrir toutes grandes ses portes aux nombreux pèlerins qui allaient venir. Entrons les premiers et voyons où en est ce poème de granit consacré par la piété filiale de ses enfants à la Mère de Dieu. L'abside, s'élevant dans les airs à une hauteur de 25 mètres, est entièrement couverte. Le reste de la Basilique ne l'est pas encore. Les murs extérieurs n'ont pas atteint la hauteur de ceux de l'abside. C'est dire qu'il reste beaucoup à faire avant le couronnement de l'édifice. Toutefois, ce qui est monté vers le ciel, de la chère Basilique, en fait désirer le prompt achèvement, et durant le jour tous les vœux s'expriment dans ce sens.

La messe solennelle a lieu à 9 heures. Sa Grandeur Mgr de Pamiers officie, assisté de diacre et de sous-diacre, ainsi que de diacre et de sous-diacre d'honneur. La Basi-

lique est remplie de pèlerins. Des chœurs de jeunes gens et de jeunes filles alternent pendant la messe.

Fanjeaux avait envoyé à la fête une gracieuse phalange d'enfants de Marie, aux couleurs éclatantes. Et, dans cette belle lumière du Languedoc, tout brille d'un merveilleux éclat. Toutes ces couleurs vives, qui détonnent sous le ciel gris et maussade du Nord, un riche soleil en fait ici un mariage harmonieux.

Monseigneur vient de donner la bénédiction. La procession va avoir lieu. Diverses associations de jeunes gens ouvrent la marche. Nos Seigneurs les évêques la ferment, précédés du clergé. Le parcours, très ingénieusement dessiné, ressemble à un rosaire disposé en guirlande. Il est assez long pour permettre aux pieuses théories des fidèles et du clergé de jeter, dans cette atmosphère vibrante et lumineuse, cette exclamation d'amour dont on a écrit si justement qu'en la disant on ne la répète jamais : Je vous salue Marie... Que de saluts adressés à la Reine du ciel ! Toutes les dizaines de ce grand Rosaire vivant qui se déployait jusqu'au sommet de la petite colline sise à l'opposée de Fanjeaux, toutes se renvoyaient la salutation de l'ange avec un entrain et une ferveur admirables. C'était vraiment le moment triomphal de notre pèlerinage. Comme notre bienheureux Père S. Dominique a dû contempler avec bonheur cette procession en l'honneur de la Mère des Prêcheurs, qui lui rappelait les temps héroïques de son apostolat. Dans la vision du grain de sénévé jeté dans cette terre de Prouille au grand arbre dont les rameaux couvrent aujourd'hui l'univers, Dominique devait dilater son cœur en Dieu qui avait donné une telle fécondité à sa famille religieuse. O sainte joie de la paternité religieuse, qui vous comprendra jamais !

La procession rentrait dans la Basilique, et l'on se dispersait pour refaire ses forces avant la cérémonie du soir. Elle s'ouvrait par le chant des vêpres. Tous les fidèles psalmodiaient : *Juneves et virgines, senes cum junioribus*. C'était vraiment un beau spectacle. Ils chantaient les paroles si suggestives du psaume : *Beatus vir qui timet Dominum... Potens in terra erit semen ejus*. On en voyait la réalisation sous ses yeux : la Basilique, aux flancs de la Basilique le monastère royal de Prouille, la fondation si chère au saint patriarche. A l'issue des vêpres, le Prieur

de Marseille mit toute son éloquence et tout son cœur à nous raconter l'histoire de la Basilique, l'identifiant avec celle dont elle doit perpétuer la bonté envers l'institut dominicain. Il nous dit comment elle avait eu à passer par les mystères joyeux des commencements de l'œuvre de N.-D. de Prouille, par les mystères douloureux de l'interruption des travaux et des critiques qui atteignirent ceux qui en avaient été l'âme et qui devaient en être l'avenir. Il achevait par le cycle des mystères glorieux de la reprise des travaux et de l'ère des grands pèlerinages. Tel est le pâle résumé d'une éloquente page d'histoire dominicaine. Notre Seigneur, par l'entremise du vénérable évêque de Montauban, veut bien les bénir. Puisse cette bénédiction aider nos bonnes volontés, afin que le fruit de ces fêtes ne soit pas entièrement perdu !

De la Basilique, quelques privilégiés, dont j'ai l'honneur d'être, passent avec Nos Seigneurs les Evêques chez les Sœurs Prêcheresses réunies au chapitre pour nous recevoir. Mgr l'évêque de Pamiers, dans une courte allocution, dit les beautés de la vie contemplative. En terminant, il recommande à celles qu'il appelle ses chères sœurs de ne point oublier, dans leurs ferventes prières, leurs hôtes du moment.

En achevant ces lignes, s'il m'est permis de faire comme le vénérable Pontife, je recommande à vos prières, amis lecteurs, l'œuvre de Notre-Dame de Prouille. Elle est en pleine voie de progrès. Ne lui refusez pas votre religieux secours. Rappelez-vous que c'est le berceau d'une famille religieuse à laquelle d'invisibles mais sacrés liens vous attachent intimement. Et, si le bon Dieu vous a favorisé des dons de la fortune, versez votre aumône entre les mains des pauvres de Prouille, et ils prieront en retour Notre-Dame de vous tenir compte de ce denier pour la Basilique des Prêcheurs, ce témoignage nouveau de l'héritaire amour qui les unit à elle.

FR. G. A. GERVAIS,
Dominicain.

Sorèze, 5 octobre 1900.



La disposition de la constitution *Ubi primum* relative aux Confréries du Rosaire qui n'ont pas été établies par le Maître général des Dominicains, a donné lieu chez quelques-uns à des doutes qu'il est nécessaire de dissiper :

1° Toute confrérie qui n'a pas été établie par l'autorité du Maître général des Frères-Prêcheurs aura cessé d'exister en octobre 1901, (une communication qui vient de nous arriver de Rome nous apprend en effet que le Maître Général de notre Ordre a réussi à obtenir encore un délai d'une année) si elle n'a pas obtenu avant cette échéance un diplôme de reconnaissance du susdit Maître Général ;

2° Les confréries susdites, qui auront été mises en possession de ce diplôme avant la dite échéance, seront validées à perpétuité ;

3° Les confréries érigées par l'autorité du Maître Général des Frères-Prêcheurs sont en règle ; elles n'ont aucune reconnaissance à solliciter, quelle que soit l'ancienneté de leur érection ;

4° Les Confréries érigées par l'autorité du Général des Dominicains, mais dont le diplôme d'érection a été égaré et ne se retrouve plus, demeurent néanmoins constituées d'une manière ferme et il n'est pas nécessaire de solliciter pour elles un diplôme de reconnaissance.

5° Les Confréries qui ayant eu besoin (aux termes de la constitution *Ubi primum*) d'un diplôme de reconnaissance ne l'auront pas obtenu avant les délais voulus, c'est-à-dire à la limite extrême d'octobre 1901, perdront toute existence canonique, et seront frappées d'une irrémédiable nullité : les fidèles ne pourront plus gagner dans les églises et chapelles où ces confréries étaient érigées, aucune des indulgences propres aux sanctuaires qui possèdent la Confrérie du Rosaire ; les directeurs de ces Confréries déchues perdront tous les pouvoirs dont ils étaient investis à ce titre ; ils ne pourront plus recevoir valablement dans la Confrérie du Rosaire les fidèles de l'un et l'autre sexe, ni appliquer aux chapelets, aux cierges, aux roses les indulgences et bénédictions propres au Rosaire.

Si on veut faire revivre ces Confréries, il est nécessaire de procéder à une nouvelle érection. On peut nous en faire la demande. Cette demande doit être adressée au T. R. Père Prieur.



LE CHRIST AU TOMBEAU —d'après Hoffmann—

Pourquoi Gabriel est apparu à Marie sous forme humaine

POUR venir annoncer à la Vierge Marie le mystère de l'Incarnation du Verbe et lui proposer d'être l'épouse de l'Esprit-Saint, Gabriel avait pris une forme visible, revêtu une apparence corporelle.

Il suffit de lire le récit—d'exquise fraîcheur—que Saint Luc a fait de l'Annonciation pour s'en persuader.

L'Ange entre chez la Vierge, il lui parle par trois fois, puis, lorsqu'il lui a bien expliqué l'objet de sa visite et obtenu son consentement, il se retire : tout ceci indique clairement une apparition visible.

Gabriel se montra donc sous une forme humaine. Et les vieux peintres mystiques, qui ont immortalisé cette scène, n'ont pu nous donner qu'une idée lointaine du charme délicat, de la grâce subtile, de la beauté pure du divin envoyé.

L'art humain, avec toutes ses ressources, ne réalisera jamais, sur une toile ou dans la pierre, ce type idéal.

Or, pourquoi donc l'Archange Gabriel est-il visiblement apparu à Marie ? Pourquoi a-t-il ainsi pris une forme corporelle pour venir remplir auprès de la Vierge son rôle sublime ? Nous tâcherons de répondre brièvement à cette question.

I.

Que venait donc faire Gabriel ?

Il venait annoncer, comme prochaine, comme immédiate, l'Incarnation du Verbe divin. Lui, qui avait préluédé, vers la fin de l'Ancien-Testament et sur le seuil du Nouveau, à ce mystère, complétait enfin sa mission sublime en venant présider à son accomplissement.

C'était l'heure où les antiques espérances du monde allaient se réaliser. Le Verbe, fils unique de Dieu, allait se faire chair dans le sein de la Vierge, par l'opération de l'Esprit-Saint, et satisfaire le rêve de son éternel amour en s'unissant personnellement notre nature.

Or, en apparaissant corporellement, l'Archange Gabriel donnait en quelque sorte à la Vierge Marie la preuve de la possibilité de ce mystère même de l'Incarnation du Verbe, qu'il lui révélait, et auquel elle aurait si grande part.

En se faisant visible, lui, pur esprit, en revêtant sa forme immatérielle de l'apparence humaine, il devenait comme le signe de la chose merveilleuse qu'il annonçait : la venue de Dieu parmi les hommes. Marie devait trouver, dans le personnage même qu'elle voyait et qui lui parlait, un symbole de l'évènement que prédisaient ses oracles.

II.

En second lieu, l'apparition de l'ange à la Vierge, sous forme corporelle, ne pouvait qu'exercer sur elle, à ce moment délicat, une influence heureuse.

La vision, à pareille heure, d'un type de beauté parfaite, la contemplation, à l'instant où le Verbe allait être miraculeusement formé de sa chair et de son sang, d'une créature idéale en qui la pureté des lignes et l'harmonie des formes s'alliaient à une grâce céleste, devait impressionner délicieusement sa sensibilité et avoir un prolongement jusque dans le sanctuaire virginal où l'artiste divin allait modeler le Fils de l'Homme.

III.

En troisième lieu, rien n'engendre la certitude comme ce qui tombe sous les sens. Et il semble que le moyen le plus sûr de faire naître, dans l'esprit et le cœur de la Vierge, la foi au mystère d'amour que Dieu allait opérer en elle, était bien en effet de le lui révéler de vive voix.

En voyant devant elle celui qu'à ses oracles extraordinaires et aux signes manifestes qu'il lui donnait de la divinité de sa mission, elle ne pouvait pas ne pas reconnaître pour le messager d'en haut, comment Marie aurait-elle douté, aurait-elle hésité ?


L'imagination se crée facilement des chimères, et devient trop souvent la victime de ses propres illusions. Combien gémissent d'avoir pris si souvent leurs rêves pour des réalités !

Mais, ce que voient nos yeux, ce que nos oreilles entendent, ne trompe pas. Et vraiment, c'était bien en apparaissant à Marie sous une forme humaine et en conversant avec elle que l'ange pouvait le mieux communiquer avec sa pensée et mettre dans son esprit et son cœur une foi vive aux mystères divins.


FR. A. H. BEAUDET

des fr. prêche.

CHRONIQUE



Le 20 octobre, le Très-Révérend Père Etienne Gauvreau, que le T. R. Père Provincial avait nommé *Président* de notre maison de Fall-River, prenait officiellement possession de sa charge. Il succède au Très-Révérend Père Bernard Sauval, qui occupait ce poste depuis neuf ans, et qui reste curé de la paroisse Ste-Anne.



Le 28 octobre, Sa Grandeur Monseigneur Decelles, évêque de Druzipara, présidait, dans notre église du Rosaire, à l'ordination de cinq de nos religieux. Le Révérend Père Marie-Joseph Archambault a reçu l'ordre sacré de la prêtrise—les Révérends Frères Dominique de Lamothe et Raymond Hamel celui du diaconat—et les Révérends Frères Mannès Marion et Benoit Bourbonnière celui du sous-diaconat.

Ces cérémonies de l'ordination, toujours très-impresionnantes, avaient ce jour-là un cachet tout particulier. Car c'était la dernière fois que, régulièrement, notre couvent de St-Hyacinthe en était témoin. Cette pensée était de nature à nous rendre plus touchant encore et plus sacré le spectacle auquel nous assistions.

Le Révérend Père Rondot, dans une brève, mais saisissante allocution, a su dire tout ce que cette circonstance ajoutait de mélancolie douce à l'éclat et à la majesté de la cérémonie. En termes délicats, il a remercié le Pontife pour la bienveillance avec laquelle, depuis plusieurs années déjà, il avait toujours présidé à la consécration de nos ordinands.

Le lendemain, lundi, après la première messe du R. P. Archambault, lorsque, selon la coutume séculaire, tous les religieux, précédés de son vénérable curé M. le chanoine Dupuis, défilaient devant le jeune prêtre pour baiser ses mains encore imprégnées de l'onction sainte, ses mains qui pour la première fois venaient de toucher le corps du Sauveur, le verset : "*Juravit Dominus.... Tu es sacerdos in æternum*".... sortait de nos cœurs et de nos lèvres avec des accents plus pénétrants qu'à l'ordinaire. Ce chant sublime ne nous a jamais si profondément ému. Il s'y mê-

lait une note de tristesse qui lui donnait un caractère à part de grandeur, de solennité. Il nous semble que l'écho de ce dernier chant fraternel retentira longtemps sous les voûtes de notre modeste église pour nous rappeler suavement les fêtes d'autrefois.

..*



Déjà un premier détachement de nos pères et frères étudiants en théologie est parti pour Ottawa. Les autres s'y rendront dans les premiers jours de novembre. La bénédiction du nouveau couvent aura lieu le 8.

..*

L'abondance de matière nous oblige à remettre au mois prochain la publication de plusieurs compte-rendus de livres et brochures pour l'envoi desquels nous remercions qui de droit.

ENRICO.

Liste officielle des paroisses où la Confrérie du ROSAIRE a été canoniquement instituée

Nous commençons aujourd'hui à publier la *liste officielle* des paroisses du Canada et des États-Unis, où la Confrérie du Rosaire a été canoniquement érigée ou revalidée par nous, depuis notre fondation—1873. Nous profitons de l'occasion pour prier messieurs les curés dans la paroisse desquels le Rosaire a été érigé sans notre intermédiaire, en vertu de pouvoirs émanés directement du Maître Général de notre Ordre, de vouloir bien nous envoyer, d'ici à janvier prochain, la date consignée sur le diplôme d'érection. Cela nous permettra de dresser la liste complète des Confréries du Rosaire instituées dans notre pays.

La Confrérie du Rosaire a été :

CANONIQUEMENT ÉRIGÉE A :

1. *Notre-Dame de la Visitation de Champlain*, dioc. des Trois-Rivières, le 22 mai 1874, par le R. P. Bourgeois.
2. *St-Geneviève de Batiscan*, même diocèse, le 23 mai 1874, par le R. P. Bourgeois.

CANONIQUEMENT RÉTABLIE A :

3. *St-Denis*, dioc. de St-Hyacinthe, en avril 1874, par le R. P. Bourgeois.

CANONIQUEMENT ÉRIGÉE A :

4. *St-Césaire*, dioc. de St-Hyacinthe, le 2 juillet 1874, par le R. P. Bernard.
5. *Petit Rocher*, Co. Gloucester, dioc. de Chatham, N. B., en octobre 1874, par le R. P. Bourgeois.
6. *St-Valérien de Milton*, dioc. de St-Hyacinthe, le 2 février 1875, par le R. P. Mothon.
7. *St-Athanase*, dioc. de St-Hyacinthe, le 7 février 1875, par le R. P. Bourgeois.

8. *St-Ephrem d'Upton*, dioc. de St-Hyacinthe, le 13 octobre 1878, par le R. P. Charmont.

9. *Notre-Dame des Canadiens*, Worcester, dioc. de Springfield, E.-U., le 18 mai 1879, par le R. P. Mathieu.

10. *Southbridge*, dioc. de Springfield, E.-U., le 25 mai 1879, par le R. P. Adam

11. *St-Hyacinthe*, couvent de la Présentation, le 9 juin 1879, par le R. P. Mathieu.

12. *St-Ignace*, dioc. de St-Hyacinthe, le 10 juin 1879, par le R. P. Blanchard.

CANONIQUEMENT RÉTABLIE A :

13. *Montréal*, paroisse St-Jacques, en octobre 1879, par M. le curé Sentenne.

CANONIQUEMENT ÉRIGÉE A :

14. *Notre-Dame du Mont Carmel*, dioc. des-Trois-Rivières, le 15 juillet 1880, par M. le curé Carufel.

15. *Hartvel*, dioc. d'Ottawa, le 24 octobre 1880, par M. le curé Brady.

16. *La Présentation*, dioc. de St-Hyacinthe, le 31 octobre 1880, par le R. P. Toutain.

17. *Waterville*, dioc. de Portland, Maine, E.-U., en octobre 1881, par M. le curé Charland.

18. *St-Jean d'Iberville*, dioc. de Montréal, en 1881, par M. le curé.

19. *St-Apollinaire*, dioc. de Québec, le 1er octobre 1882, par M. le curé.

20. *St-Casimir*, dioc. de Québec, le 8 octobre 1882, par M. le curé.

21. *St-Hughes*, dioc. de St-Hyacinthe, le 8 octobre 1882, par le R. P. Jutteau.

22. *St-Simon*, dioc. de St-Hyacinthe, le 15 octobre 1882, par le R. P. Mathieu.

23. *St-Didace*, dioc. des Trois-Rivières, le 8 décembre 1882, par M. le curé.

24. *St-Paulin*, dioc. des Trois-Rivières, le 4 novembre 1883, par le R. P. Gonthier.

BIBLIOGRAPHIE

L'ASCÉTISME DANS L'ORDRE DE S. DOMINIQUE

Les Traités de la Vie et Perfection Spirituelle de St-Vincent Ferrier et du B. Albert le Grand. Traduits et expliqués d'après la doctrine de St-Thomas en réponse aux erreurs modernes, par le R. P. MATHIEU-JOSEPH ROUSSET.

“ Il existe, dans l'Ordre de St-Dominique, une école de philosophie et de théologie, dont l'Angélique Docteur Saint Thomas est le plus illustre représentant. Il s'y trouve pareillement un grande école d'ascétisme. Elle aussi a eu ses docteurs, à commencer par le B. Albert le Grand et S.

Thomas ; et sa doctrine, remarquable, tout à la fois, par la profondeur et la simplicité, n'est que le fidèle écho des enseignements de l'Église et de toute la tradition catholique.

C'est cette doctrine que nous donnons ici au public : admirablement résumée dans les deux traités " De la Vie Spirituelle de St-Vincent Ferrier," et " De la Perfection Spirituelle ou intime union avec Dieu," du B. Albert le Grand."

Ce n'est donc pas un livre nouveau, c'est une nouvelle publication.

Le premier traité est ce que nous pouvons appeler un ouvrage classique dans le genre. Son caractère propre est de saisir la vie spirituelle vigoureusement, et de conduire à Dieu par la voie la plus simple et la plus pratique. Longtemps il fut le manuel des âmes pieuses comme le sont aujourd'hui l'Imitation et le Combat Spirituel. " Dans aucun livre, avait coutume de dire St-Louis Bertrand, je n'ai vu les vertus représentées au vif comme dans celui-là."

Le second traité est comme la suite du précédent. Il expose avec méthode " tous les principes du haut ascétisme et les règles pratiques qui découlent de ces principes."

Le R. P. Rousset a voulu faire œuvre de disciple, dans cette nouvelle publication. Les annotations qui suivent chaque chapitre mettent en lumière l'ordre et la doctrine du texte ; elles sont claires, pratiques et profondes. La popularité dont jouissent ses nombreuses publications lui assurent le succès de celle-ci. Sa " Doctrine Spirituelle des Saints" en particulier devient un véritable " Manuel mystique." Un abbé bénédictin en remet un exemplaire à chacun de ses religieux en leur disant : " Lisez ce livre, et lorsque vous connaîtrez tout ce qu'il contient, vous serez parfait."

A. L.

NOTA.—Liste des œuvres et publications du R. P. Rousset : La Doctrine Spirituelle des Saints (Manuel complet d'ascétisme) ; Directorium asceticum ; Traité de la Véritable Oraison (d'après les principes de Saint Thomas, par le P. Massoulié) ; la Vénérable Mère Julienne Morelle, dominicaine, (sa vie, sa doctrine spirituelle, son institut) ; Traité de la Vie Spirituelle de St-Vincent Ferrier (avec commentaires de la V. M. J. Morelle) ; Le chemin de la perfection (par la même) ; Retraite Spirituelle (par la même) ; Opuscula ascetica Sancti Vincentii Ferrerii ; les traités de la Vie et Perfection spirituelles (de S. Vincent Ferrier et du B. Albert le Grand.)

Librairie de P. Lethielleux, 10 rue Cassette, Paris.

CALENDRIER DOMINICAIN DU MOIS DE NOVEMBRE

INDULGENCES DE NOS CONFRÉRIES.

- 1 Toussaint, T. D. de 1ère classe avec octave solennelle.
Ind. plén. du Rosaire.
- 2 Commémoration de tous les fidèles défunts.
- 3 Bx. Simon Ballachi, Conf. de N. O. Double.
- 4 XX Dimanche P.O.T. et 1er de novembre. S. Charles,
Ev., Conf. Double. Ind. plén. du Rosaire.
- 5 Bx. Martin de Porrès, Conf. de N. O. Double.
- 6 Bx. Jean Dominici, Conf. de N. O. Double.
- 7 Bx. Pierre de Ruffia, Martyr de N. O. Double.
- 8 Octave de la Toussaint, Solennelle.
- 9 Tous les Saints de Notre Ordre. T. D.
- 10 S. Basile, Ev., Conf. Double.
- 11 XXI Dimanche P.O.T. et 2e de novembre. S. Martin,
Ev., Conf. T. D. de 1ère classe avec octave solen-
nelle. Ind. plén. du S. Nom de Jésus.
- 12 Dédicace de la Basilique du S. Sauveur.
- 13 S. Didace, Conf. Simple.
- 14 Bx. Jean Liccius, Conf. de N. O. Double.
- 15 Bx. Albert le Grand, Ev., Conf. de N.O. T.D.
- 16 Bse. Lucie de Narni, Vierge de N. O. Double.
- 17 S. Grégoire le Thaumaturge, Ev., Conf. Double.
- 18 XXII Dimanche P.O.T. et 3e de novembre. Octave
de S. Martin. Solennelle.
- 19 Ste. Elizabeth, Veuve. Double.
- 20 S. Félix de Valois, Conf. Double.
- 21 Présentation de la B. V. M., T. D. de 2e classe. Ind.
plén. du Rosaire.
- 22 Ste. Cécile, Vierge, Martyre. Double.
- 23 S. Clément, Pape, Martyr, Double.
- 24 S. Jean de la Croix, Conf. Double.
- 25 XXIII Dimanche P.O.T. et 4e de novembre. Ste Ca-
therine, Vierge, Martyre, Protectrice de N.O., T.D.
de 2e classe avec octave simple.
- 26 S. André Avellin, Conf. Double.
- 27 Bse. Marguerite, Veuve de N. O. Double.
- 28 Bse. Ozanne, Vierge de N. O. Double.
- 29 Bx. Jacques de Benefactis, Ev., Conf. de N.O. Double.
- 30 S. André, Apôtre. T.D. de 2e classe avec octave solen.

PRÉDICATIONS DIVERSES.

- ST-ATHANASE D'IBERVILLE—Du 1er au 4 T. R. P. BÉCHET
- ST-GUILLAUME D'UPTON—Du 1er au 4 R. P. BÉLIVEAU
- ST-ANTOINE DE RICHELIEU—Première messe, le 1er...R.P.BEAUDET
 “ “ Le 2 R.P.BEAUDET
- N.-D. DU ROSAIRE, St-Hyacinthe—Le 2 R. P. LANGLAIS
- BELCEIL—Le 1er et le 2. R. P. VAN BECELAERE
- ST-HYACINTHE—Le 7, Œuvre des Tabernacles
 “ Le 8, Réunion des Tertiaires..... T. R. P. BÉCHET
- MONTREAL—St-Jacques, du 4 au 8 et du 11 au 15, retraites
 aux dames et demoiselles R. P. RONDOT
- “ Frères de la Charité, retraites du 4 au 11 et
 du 11 au 18 R. P. COUTURE
- STE-MONIQUE (Deux-Montagnes)—Du 11 au 18, retraite
 { T. R. P. BÉCHET
 { R. P. SICARD
- HOCHELAGA—Couvent de Jésus-Marie, réunion des
 anciennes élèves, le 21 R. P. BEAUDET
- MONTREAL—Notre-Dame, du 25 au 1er dimanche de l'Avent,
 retraite des jeunes gens T. R. P. BÉCHET
- OTTAWA—Basilique, le 1er T. R. P. ROULEAU
- “ St-Jean-Baptiste, le 2 T. R. P. ROULEAU
- “ Réunion du T. O T. R. P. PRIEUR
- “ Pour la bénédiction du nouveau couvent, le 8
- “ Basilique, Panégyrique de St-Jean-Baptiste
 de la Salle, le 25 T. R. P. ROULEAU



Directeur,

LE PÈRE A. H. BEAUDET.



JOS. LEDUE,

FERBLANTIER, PLOMBIER

—ET—

Couvreur en Ardoise et en Metal.

Corniches, une spécialité.

136 Rue Cascades, ST-HYACINTHE.

J. E. LANOIX,

Chapelier et Manchonnier,

(SUCC. DE N. MARTEL)

179 rue Cascades, St-Hyacinthe

Assortiment complet de

LINGERIE

Pour Hommes et Jeunes Gens.

L. A. BRETON,

—MARCHAND DE—

THÉ ET CAFÉ

AUSSI :

Vaisselle, Verreries, Ustensiles
de Cuisine.

☛ Prix spéciaux aux membres du
Clergé et aux Communautés.

Rue Cascades, - ST-HYACINTHE.

JOS. DUPONT,

Fabricant de Vins,

231 —RUE CASCADES,— 231

ST-HYACINTHE, Que.

Spécialités : Vins de Messe et de Table.

Approbation de nos Seigneurs
les Evêques.

S. CARREAU,

NOTAIRE

AGENT D'ASSURANCE

Sur la vie : "Manufacturers'".

Sur le feu : "Liverpool & London
and Globe," "London &
Lancashire," "Ætna of
Hartford."

Bureau : 7 rue du Palais, St-Hyacinthe

L. P. MORIN

MANUFACTURIER DE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, etc., Découpage, Tournage,

Emboutage, Bois de Sciage et de Charpente, Bardeaux,

Lattes, Olapboards, etc. Séchoir à Vapeur

attaché à l'établissement.

Rue St-Antoine, — ST-HYACINTHE.

EAU DE MELISSE DES CARMES BOYER

Seul Successeur des Carmes

PARIS - 14 Rue de l'Abbaye - PARIS

SOUVERAINE CONTRE LES MAUX D'ESTOMAC,
D'un Prompt secours contre l'Apoplexie, Evanouissement,
Malaises, etc.

Se méfier des Contrefaçons.

En vente dans toutes les Pharmacies.

TISSUS SPECIAUX

— POUR —

Communautes Religieuses

MERINOS, SAYS,

DRAP DE SÉDAN,

VOILES, TOILES, Etc.

Importation directe des Premières Manufactures Françaises.

Envoi d'Echantillons sur demande.

ROYER & ROUGIER FRERES,

MAISON PRINCIPALE :

No 9 Place des Vosges,
PARIS.

SUCCURSALE :

1597 Rue Notre-Dame
MONTREAL.

**Eastern
Townships
Bank**

Capital : \$1,500,000. Réserve \$335,000

Bureau Chef: Sherbrooke

R. W. Heneker, Prés. Wm Farwell, Gér.-gén.
S. F. Morey, Inspecteur.

BRANCHES:—Waterloo, Que, W. I. Briggs, gérant
Stanstead, Que, Sidney Stevens, gérant. Cowans-
ville, Que, J. Mackinnon, gérant. Coaticook, Que,
B. Austin, gérant. Richmond, Que, W. L. Ball, gér.
Granby, Que, W. H. Robinson, gérant. Bedford,
Que, E. W. Morgan, gérant. Huntingdon, Que, E.
N. Robinson, gérant. Magog, Que, E. P. Olivier, gér.
ST-HYACINTHE, Que.. J. Laframboise, Gérant.



A. BLONDIN & CIE,
PLOMBIERS SANITAIRES,
ST-HYACINTHE, P. Q.

Fournaises à l'Eau Chaude et à la Vapeur.
Gaz, Bains, Water-Closets, etc., etc,

SPÉCIALITÉS :



Églises, Presbytères et
Communautés Religieuses.

S. Bourgeois & Cie.,

Place du Marché, St-Hyacinthe.

EPICERIES, PROVISIONS, FERRONNERIES, QUINCAILLE-
RIES, VINS, LIQUEURS, PEINTURES, HUILES,
POÈLES, CHAUX, PLATRE, ETC.

LEDUC & LEBEL

MAISON CANADIENNE, COIN DES RUES CASCADES ET MONDOR,
ST-HYACINTHE.

Les Marchandises Sèches sont notre spécialité. Nous achetons directement
des manufactures. Un seul prix. Argent comptant. Jobs de toutes sor-
tes. 35 pour cent meilleur marché qu'ailleurs. Grand choix en
Chaussures pour Dames et pour Hommes

LA TRIBUNE, St-Hyacinthe

Affiches, Cartes d'Affaires, Circulaires, En-têtes de
Compte, En-têtes de Lettre, Pamphlets,
Programmes, Enveloppes, &c.,

Impressions de luxe en or et en couleurs

Lettres Funéraires imprimées à une heure d'avis.

Tel. Bell 61
Tel. Drummondville.

A. DENIS, Prop.

La Cie d'Eau Minérale de St-Hyacinthe

Propriétaire du célèbre **PHILUDOR.**



ALBERT GAUTHIER,

Ornements d'Eglises, Bronzes et Chasubleries.

Statues de toutes descriptions, Chemins de Croix en bas-relief, en peinture à l'huile, en Chromos et Lithographies. Magnifique choix de Lampes de sanctuaire, Lustres, Chandeliers d'autel et Candélabres, etc,

1677. Rue Notre-Dame **MONTREAL.**

La Cie d'Approvisionnements Alimentaires

De Montreal, (LIMITÉE)

Importe directement des pays de production et tient toujours en stock un grand assortiment de VINS DE MESSE, HUILES D'OLIVES pour sanctuaires, CIERGES et CHANDELLES en cire, SOUCHES en cire décorée, VEILLEUSES, etc., etc.

FOURNITURES spéciales pour le Clergé et les Communautés Religieuses à des prix de gros d'importation.

Bureau et entrepôts de Douane :

242, 244, 246, RUE ST-PAUL, MONTRÉAL.

Envoi de la liste des prix sur demande.

Maison fondée en 1879.

Casavant Freres,

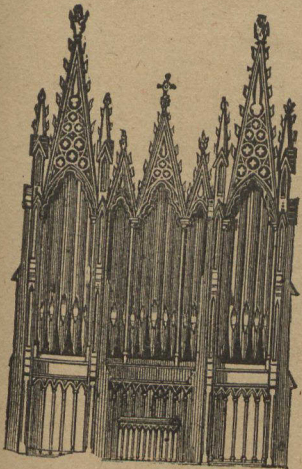
Facteurs d'Orgues

ST-HYACINTHE, P. Q.

—o—
*Orgues a Transmission
Electrique Pneumatique ou
Tubulaire, Soufflerie Elec-
trique et Hydraulique.*

—o—
RÉFÉRENCES : Orgues de N.-D. de Montréal, (le plus grand du Canada), de la Cathédrale de Montréal, de la Cathédrale d'Ottawa, de la Cathédrale de St-Hyacinthe, de N.-D. de St-Hyacinthe, de Saint-Joseph d'Ottawa, du Sacré-Cœur d'Ottawa, de St-Anthony's, Montreal, etc.

Orgues d'occasion à vendre à bonne composition.



GRANGER FRERES,

LIBRAIRES-PAPETIERS

Fournitures de Bureaux, Fabrique de Livres Blancs, Impressions, Reliure

1699 RUE NOTRE-DAME, 1699

Téléphone Bell 1183.
" des Marchands 742.

MONTREAL, Que.

RAYMOND & FRERE,

MAGASIN * GENERAL

EN GROS ET EN DÉTAIL

— St-Hyacinthe.

Ferronneries de Tablettes, Fer en Barre, Acier à Ressorts et à Lisses, Essieux, Ressorts, Charbon, Bois pour voitures, Plâtre, Ciment, Fil de Fer à clôture, Vitres, Huiles, Vernis, etc., etc. Poêles à Fourneau et à Cuisine.

Epiceries, Vins et Liqueurs, stock complet.

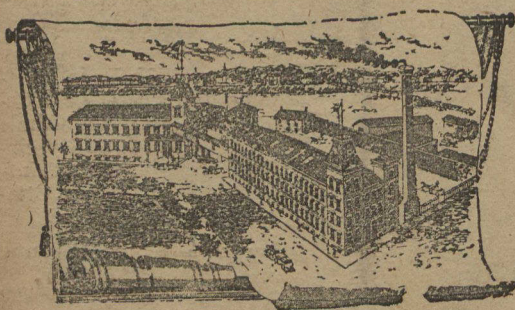
PAQUET & GODBOUT,

ENTREPRENEURS
D'EGLISES,

Et manufacturiers de Portes, Chassis, Jalousies, Moulures de toutes sortes
Découpage, Tournage, Plainage et Embouvetage.

SPECIALITE : Ameublements d'Eglises et de Maisons d'Education.

No. 17 à 31 Rue William, ST-HYACINTHE, P. Q.



J. A. & M. COTÉ

Successieurs de

Louis Côté & Frère,

MANUFACTURIERS

DE

Chaussures

EN GROS.

St-Hyacinthe. Que.